



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE- ET- LOIR

## **Arrêté n ° DDT-SGREB-BAB 2017-029**

**signé par**

**Sophie BROCAS, Préfète d'Eure-et-Loir**

**le 30 octobre 2017**

**28 - Direction Départementale des Territoires - DDT  
Services de la Gestion des Risques, de l'Eau et de la Biodiversité  
Pôle Nature**

**Arrêté abrogeant les dispositions de l'arrêté du 11 août 2014 réglementant l'accès aux forêts  
domaniales de Senonches et Montécôt pendant la période de chasse**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE ET LOIR

Direction départementale des Territoires  
d'Eure-et-Loir  
Service de la Gestion des Risques de l'Eau  
et de la Biodiversité

## ARRÊTÉ

### ABROGEANT LES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ DU 11 AOÛT 2014 REGLAMENTANT L'ACCÈS AUX FORÊTS DOMANIALES DE SENONCHES ET MONTECÔT PENDANT LA PERIODE DE CHASSE

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la demande écrite en date du 3 août 2017 de Monsieur le Maire de Senonches d'abrogation de l'arrêté préfectoral réglementant l'accès à la forêt domaniale de Senonches en période de chasse ;

**VU** l'avis favorable de l'Office National des Forêts donné lors du comité de la forêt domaniale de Senonches en date du 5 septembre 2017 ;

**CONSIDERANT** que la réglementation de l'accès aux forêts domaniales n'est pas prévue par le code forestier, et que de telles dispositions n'existent en Eure-et-Loir que pour les forêts domaniales de Senonches et de Montécôt ;

**CONSIDERANT** la nécessité de concilier l'ensemble des activités existant en forêt publique ;

**CONSIDERANT** la co-signature de la charte ONF du promeneur en forêt par l'association des Amis de la Forêt de Senonches, l'Office National des Forêts et Monsieur le Sous-Préfet de Dreux en date du 11 octobre 2017 ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 : ABROGATION

L'arrêté n°2014-223-0002 du 11 août 2014 réglementant l'accès aux forêts domaniales de Senonches et Montécôt pendant la période de chasse est abrogé.

## ARTICLE 2 : EXECUTION

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires d'Eure-et-Loir, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Madame la Directrice de l'Agence Val de Loire et Déléguée pour la Région Centre Val de Loire de l'Office National des Forêts, Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant de Gendarmerie d'Eure-et-Loir, Messieurs les Agents Techniques et Techniciens de l'Environnement, et tous les agents chargés de la force publique, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chartres, le 30 OCT. 2017

La Préfète  
  
Sophie BROCAS